

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 AVRIL 2012**

L'an deux mille douze, le lundi 2 avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Pénestin, convoqué le mardi 27 mars 2012, s'est réuni en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Claude BAUDRAIS, Maire.

PRESENTS : Madame Katherine REGNAULT, Monsieur Joseph LIZEUL, Monsieur Michel BAUCHET, Monsieur Jean-Claude LEBAS, Monsieur Bernard LE ROUX, adjoints, Monsieur Rénaud BERNARD, Monsieur Fabien BERTON, Madame Annie BRIERE, Madame Martine GALOUP, Madame Jeanne GIRARD, Monsieur Christian LELAY, Madame Catherine RICHEUX, Monsieur Stéphane SEIGNEUR, Monsieur Karl VALLIERE

ABSENTS : Madame Séverine CRUSSON (pouvoir à Madame Martine GALOUP), Monsieur Rodolphe DINCKEL, Monsieur Alban DROUET, Monsieur Pierrick JAUNY (Pouvoir à Madame Katherine REGNAULT)

Secrétaire de séance : Monsieur Rénaud BERNARD



ORDRE DU JOUR

1- AFFAIRES GENERALES

1-1 Convention annuelle avec le CPIE Loire Océane

1-2 Mission - Classement des archives communales

2- IMPUTATIONS BUDGETAIRES - FINANCES

2-1 Compte de gestion des budgets annexes 2011 – Port, mouillages, domaine du lavoir

2-2 Fiscalité locale

2-3 Budget primitif 2012 – Budget principal

2-4 Ligne de Trésorerie

2-5 Subventions aux associations et au CCAS

2-6 Compte administratif 2011 – Budget du port

2-7 Budget primitif 2012 – Budget du port

2-8 Tarif des mouillages et redevances professionnels 2012 – Budget du port

2-9 Compte administratif 2011 – Budget des mouillages littoral

2-10 Budget primitif 2012 – Budget des mouillages littoral

2-11 Compte administratif 2011 – Domaine du lavoir

2-12 Budget primitif 2012 – Domaine du lavoir

2-13 Convention OGEC

2-14 Demande de subvention – Conseil Général – Aide à la constitution des collections des médiathèques

2-15 Demande de subvention – Conseil Général – Valorisation des archives communales

2-16 Budget des animations

2-17 Convention SNSM

3- TRAVAUX

3-1 Réhabilitation de la salle des fêtes – Attribution du marché

3-2 Zone artisanale du Closo – Avenant n° 1 au marché de travaux

3-3 Modernisation de la station hydrocarbure du port de Tréhiguier – Attribution du marché de mise en conformité de la station d'avitaillement

3-4 Modernisation de la station hydrocarbure du port de Tréhiguier – Attribution du marché de mission de contrôle technique et de coordination SPS

3-5 SDEM – Convention de financement et de réalisation – Rénovation des réseaux d'éclairage

4- AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME

4-1 Présentation du schéma directeur des eaux-pluviales

4-2 Lotissement Tréhiguier – « Le clos de la Payanne » - Rétrocession de la voirie par BSH à la commune

4-3 Préemption de la parcelle cadastrée YN 442

4-4 Mission - Règlement de voirie

5- INFORMATIONS MUNICIPALES



1-AFFAIRES GENERALES

1-1 CONVENTION ANNUELLE AVEC LE CPIE LOIRE OCEANE

Monsieur le Maire rappelle que la commune, soucieuse de la mise en valeur de son patrimoine naturel et culturel :

- a entrepris de 2000 à 2003, la restauration de petits ouvrages patrimoniaux,
- organise chaque année des manifestations et animations pour le mettre en valeur,
- souhaite continuer à enrichir son projet de valorisation de l'usage des plantes alimentaires et médicinales et de sensibilisation au respect de la qualité des eaux et de la biodiversité, mobilisant son personnel et ses administrés.

Par ailleurs, Monsieur le Maire rappelle la convention cadre pluriannuelle 2010-2013 entre la commune de Pénestin et le CPIE Loire Océane, fixant le programme d'activités durables de 3 ans visant la valorisation de l'usage des plantes alimentaires et médicinales et la sensibilisation au respect de la qualité des eaux et de la biodiversité, présentes sur la commune.

Ainsi, il convient pour l'année 2012, d'établir une convention annuelle d'application, fixant les modalités selon lesquelles la commune de Pénestin et le CPIE participent techniquement et financièrement à la convention cadre pluriannuelle.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le programme d'actions pour l'année 2012 pour un coût total de 6 100 euros TTC

Il propose à l'assemblée d'approuver cette proposition

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la convention annuelle d'application pour une somme de 6 100 € TTC
- **Mandate** Monsieur le Maire pour solliciter toute subvention aux taux les plus élevés
- **Inscrit** cette dépense au budget communal
- **Charge** Monsieur le Maire de signer les pièces afférentes
-

1-2 MISSION - CLASSEMENT DES ARCHIVES COMMUNALES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une mission relative au classement des archives communales est menée depuis le mois de septembre 2010 par Jeannine LE BIHAN, Docteur en histoire.

Il explique à l'assemblée qu'il reste environ un tiers des archives à traiter, soit en classement, soit en élimination : archives du territoire, de l'état-civil, des élections, de la sécurité civile, des ressources humaines et du port de Tréhiguier.

Par ailleurs, il annonce que le classement devra se poursuivre avec l'identification des boîtes, l'étiquetage, le rangement de la salle des archives et la mise en ligne de l'outil de recherche définitif.

Après cette étape de classement, il ajoute qu'il faudra former une personne qui, régulièrement assurera le suivi des archives : entrée des archives à détruire ou à conserver dans l'outil de recherche, enlèvement des boîtes à éliminer.

Monsieur le Maire explique aussi à l'assemblée que, en parallèle de ce travail, Jeannine LE BIHAN a réalisé des recherches historiques sur la commune de Pénestin qu'elle souhaite poursuivre durant 6 mois afin de mettre en place des outils de valorisation du patrimoine pénestinois.

Aussi, Monsieur le Maire propose qu'une mission soit confiée, sur ces deux aspects, à Madame Jeanine LE BIHAN, docteur en histoire.

Le coût de cette mission s'élève à :

- 3 360 € HT pour le classement des archives et la création d'un outil de recherche
- 3 360 € HT pour la rédaction et la publication d'un ouvrage sur Pénestin et la création d'outils de valorisation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la mission de classement des archives et histoire du patrimoine dont le coût s'élève à 6 720 € HT
- **Inscrit** cette dépense au budget communal
- **Mandate** Monsieur le Maire pour solliciter des subventions aux taux les plus élevés

Charge Monsieur le Maire de signer les pièces afférentes

2- IMPUTATIONS BUDGETAIRES - FINANCES

2-1 COMPTE DE GESTION DES BUDGETS ANNEXES 2011 – PORT, MOUILLAGES, DOMAINE DU LAVOIR

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2011 concernant les budgets du port de Tréhigquier, des mouillages littoral et du domaine du Lavoir et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur municipal accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2011 du port de Tréhigquier, des mouillages littoral et du domaine du lavoir,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011.
- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2011 pour le port de Tréhigquier, les mouillages littoral et le domaine du Lavoir en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Déclare** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2011 par le Receveur Mme. DE VETTOR, concernant le budget du port de Tréhigquier, le budget des mouillages littoral, le budget du domaine du Lavoir, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

2-2 FISCALITE LOCALE

Sur avis favorable de la commission des finances en date du 20 février 2012,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de ne pas modifier les taux de la fiscalité directe locale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **adopte** les taux suivants :
 - **taxe d'habitation.....9.35 %**
 - **taxe foncier bâti..... 16.77 %**
 - **taxe foncier non-bâti..... 38.72 %**

2-3 BUDGET PRIMITIF 2012 – BUDGET PRINCIPAL

Sur proposition de la commission des finances réunie en date du 27 mars 2012, le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter le budget primitif suivant pour 2011 :

- **A) FONCTIONNEMENT**

Chap	DEPENSES	Vote
	TOTAL	3 167 431.15
022	Dépenses imprévues	119 244.15
023	Virement à la section d'investissement	600 000,00
011	Charges à caractère général	884 400.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 048 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	50 827.00
65	Autres charges de gestion courante	357 460.00

66	Charges financières	104 000.00
67	Charges exceptionnelles	3 500.00

Chap	RECETTES	Vote
	TOTAL	3 167 431.15
013	Atténuation de charges	2 500.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	85 000,00
70	Prod. des services, du dom. et ventes div.	41 000.00
73	Impôts et taxes	1 793 673.00
74	Dotations, subventions et participations	893 019.00
75	Autres produits de gestion courante	40 000.00
77	Produits exceptionnels	4 700.00
002	Excédent de fonctionnement reporté	307 539.15

• **B) INVESTISSEMENT :**

DEPENSES	Reports	Prop. Nouv.	Prop. globale
TOTAL	859 570.00	1 953 315.35 €	2 812 885.35

RECETTES	Reports	Prop. Nouv.	Prop. globale
TOTAL	558 949.00	2 253 936.35	2 812 885.35

2-4 LIGNE DE TRESORERIE

Après avis de la commission des finances du 27 mars 2012,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de contracter une ligne de trésorerie de 300 000 € auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel du Morbihan.

Les caractéristiques principales du prêt sont les suivantes :

- Objet : Ligne de Trésorerie
- Montant : 300 000 €
- Durée : 1 an
- Taux d'intérêt : Euribor 3 mois moyenné + 0,90 %, index février 2012 : 1.049 %
- Commission d'engagement : néant
- Frais de mise en place : 100 €

- **S'engage** pendant toute la durée de la ligne de trésorerie, à prendre toutes mesures budgétaires permettant le paiement des intérêts et accessoires.

- **Autorise** le Maire à signer la convention avec la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel du Morbihan

- **Autorise** le Maire à négocier les conditions générales de la convention de prêt sur les bases précitées et à réaliser les opérations prévues dans la convention pour le bon fonctionnement de la ligne de trésorerie

2-5 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AU CCAS

Sur proposition de la commission des finances en date du 27 mars 2012,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide d'allouer les subventions suivantes :

REFERENCES DEMANDEUR	2012
ADMR de la Région de Camoël	2 458,00 €
ALCOOL ASSISTANCE - Section HERBIGNAC	80,00 €
UNC-Associations de Pénestin	961,00 €
BASKET SUD VILAINE	1 023,00 €
TENNIS SUD VILAINE	1 333,00 €
AS GOELANDS TENNIS DE TABLE	961,00 €
Association Guérandaise des Donneurs de Sang Bénévoles	100,00 €
Association pour la Promotion de l'Enseignement Agricole Public de la région Guérandaise	45,00 €
BANQUE ALIMENTAIRE DU MORBIHAN	150,00 €
Association "Yoga La Source"	270,00 €
CCAS de PENESTIN	5 460,00 €
CHAMBRE DES METIERS	90,00 €
Club nautique	470,00 €
Club nautique	achat de matériels : 20% du coût du matériel plafonné à 3000 € sur justificatifs
Ecole Publique	1 290,00 €
Ecoles Privées	1 407,00 €
Ecoles Privées	2 010,00 €
Ecoles Privées	55 173,60 €
Football Club Sud Vilaine	1 798,00 €
Pétanque Pénestinoise	1 344,00 €
Les Flots Bleus Club de retraités	1 245,00 €
Ligue contre le cancer Comité du Morbihan	50,00 €
Office de Tourisme	100 000,00 €
Restaurant scolaire	1er versement 3000 € et ajustement en fonction de la trésorerie en Août
Restaurants du cœur	150,00 €
Sports et Loisirs pour Tous	1 700,00 €
Sports et Loisirs pour Tous, section gymnastique	945,00 €
An Divar Dans	345,00 €
OIS	70,00 €
Association de Chasse	1 185,00 €
LES AMIS DE LA SANTE (anciennement : Vie Libre-Section de la Roche-Bernard)	80,00 €
SNSM (pour formation sauveteurs)	1 794,00 €
Thomas NORMAND/ABSOLUTE DREAMER	2 392,00 €
Lycée professionnel Privé Kerguennec	30,00 €

Maison Familiale Rurale	60,00 €
BTP Formation	180,00 €
Union Départementale des sapeurs pompiers du Morbihan	70,00 €
Association Départementale "Le Noël de l'enfance"	50,00 €
Jalmalv	22,00 €
Le souvenir Français - Comité cantonale	50,00 €
Association Commerçants Pénestinois	1 500,00 €
Maison Familiale Rurale	30,00 €
Garderie péri_scolaire	100,00 €
CONFRERIE DES BOUCHOTEURS	1 000,00 €
Gymnastique & Bien-Etre	1 110,00 €
A.I.J.S.P.C.H Association Intercommunale des Jeunes Sapeurs Pompiers du Canton d'Herbignac	45,00 €
SON GANT PLIJADUR	630,00 €
L'outil en main	80,00 €
COMITE DE JUMELAGE	1 000,00 €

- **rappelle**, en outre, que toutes les demandes de subventions doivent être impérativement déposées en mairie pour le 31 décembre au plus tard.
- **rappelle** par ailleurs que le remboursement des frais de formation se fera à hauteur de 50% des dépenses engagées avec un plafond de 1 000 €/an sur justificatifs pour le sport de compétition (licencié) et de 50 % des dépenses engagées avec un plafond de 500 € sur justificatifs pour le sport loisirs (adhérent).

2-6 COMPTE ADMINISTRATIF 2011 – BUDGET DU PORT

Après avis favorable du conseil portuaire réuni le vendredi 16 mars 2012, le compte administratif du port de Tréguier pour l'exercice 2011 est présenté à l'assemblée, tel que résumé ci-dessous :

1 - Fonctionnement :

DEPENSES	Crédits ouverts	Crédits employés
TOTAL	361 185.87 €	209 914.73 €

RECETTES	Crédits ouverts	Crédits employés
TOTAL	361 185.87 €	385 513.82 €

EXCEDENT DE CLOTURE : 175 599.09 €

2 - Investissement :

DEPENSES	Prévisions	Réalisations
TOTAL	179 872.42 €	13 220.56 €

RECETTES	Prévisions	Réalisations
TOTAL	179 872.42 €	56 345.06 €

SOLDE DE L'EXERCICE : 43 124.50 €

Après en avoir délibéré (Monsieur le Maire ayant quitté la salle), le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **donne acte** à Monsieur le Maire de la présentation ainsi résumée du compte administratif du Port de Tréguier de l'exercice 2011,
- **décide d'adopter** ces propositions.

2-7 BUDGET PRIMITIF 2012 – BUDGET DU PORT

Après avis favorable du conseil portuaire réuni le vendredi 16 mars 2012, Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet de budget primitif du port pour 2012, tel que résumé ci-dessous :

1 – Exploitation :

DEPENSES		Vote
DEPENSES DE L'EXERCICE		431 774.92
011	Charges à caractère général	237 969.56
012	Charges de personnel et assimilés	21 015
042	Dotations aux amortissements et provisions	15 990.36
065	Autres charges de gestion courante	400
067	Charges exceptionnelles	6 400
023	Virement à la section d'investissement	150 000

b)

RECETTES		
RECETTES DE L'EXERCICE		431 774.92
002	Excédent de fonctionnement reporté	175 599.09
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	5775.83
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	250 000
74	Subventions	0
75	Autres produits de gestion courante	400
77	Produits exceptionnels	

2 - Investissement :

		Proposition nouvelle
	DEPENSES TOTALES	209 114.86
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	5775.83
2315 1101	Infrastructures du port	110 616.83
2154 1102	Dépôt de carburant	92 722.20

		Proposition nouvelle
	RECETTES TOTALES	209 114.86
001	Excédent d'investissement reporté	43124.50
021	Virement de la section d'exploitation	150 000
040	Amortissements des immobilisations	15 481.12
040	Charges à étaler	509.24

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- décide d'adopter ces propositions.

2-8 TARIF DES MOUILLAGES ET REDEVANCES PROFESSIONNELS 2012 – BUDGET DU PORT

Vu l'avis du conseil portuaire en date du 16 mars 2012, Monsieur le Maire propose au Conseil une augmentation pour 2012 de 2% sauf pour les mouillages saisonniers.

- Plaisance :
 - redevance pour les titulaires d'un contrat de garantie d'usage de corps-mort : 171 € HT (soit 204.52 € TTC)
 - redevance saisonnière :
 - 80 € HT le mois soit 95.68 € TTC
 - 25 € HT la semaine soit 29.90 € TTC
- Professionnels : le montant appliqué au chef d'entreprise est de 182 € HT (soit 217.67 € TTC), majoré de 25% par personne supplémentaire dans l'entreprise

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve les tarifs indiqués ci-dessus.

2-9 COMPTE ADMINISTRATIF 2011 – BUDGET DES MOUILLAGES LITTORAL

Monsieur le Maire présente le compte administratif du budget des mouillages littoral 2010.

1 - Fonctionnement :

DEPENSES	Crédits ouverts	Crédits employés
TOTAL	72 644,86	24 250.83

RECETTES	Crédits ouverts	Crédits employés
TOTAL	72 644,86	69 357,05

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT : 45 106,22 €

2 - Investissement :

DEPENSES	Prévisions	Réalisations
TOTAL	21 817.25 €	4 596,09

RECETTES	Prévisions	Réalisations
TOTAL	21 817.25 €	8 817,25

EXCEDENT D'INVESTISSEMENT : 4 221,16 €

RESULTAT 2010 REPORTE : 6786.24 €

RESULTAT SECTION INVESTISSEMENT 2011 : - 2 565.08 €

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'elle doit se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement du compte administratif du budget des mouillages.

La situation peut se résumer ainsi :

- Résultat du compte d'exploitation de la section de fonctionnement 2011... 45 106.22 €
- Résultat du compte d'investissement 2011.....- 2 565.08 €

En conséquence, Monsieur le maire propose l'affectation du résultat de la section de fonctionnement :

- En section d'investissement (1068)..... 2 565.08 €
- En section de fonctionnement (report à nouveau)..... 42 541.14 €

Après en avoir délibéré (Monsieur le Maire ayant quitté la salle), le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **donne acte** à Monsieur le Maire de la présentation ainsi résumée du compte administratif des mouillages maritimes de l'exercice 2011,
- **décide** d'adopter ces propositions.

2-10 BUDGET PRIMITIF 2012 – BUDGET DES MOUILLAGES LITTORAL

Après avis de la commission des finances du 27 mars 2012, Monsieur le Maire propose le budget primitif des mouillages maritimes 2012 :

1 – Exploitation :

DEPENSES		Vote
DEPENSES DE L'EXERCICE		82 313,62
011	Charges à caractère général	24 574.30
012	Charges de personnel et assimilés	18 480,00
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	2 857,00
65	Autres charges de gestion courante	22 000,00
67	Pénalités de retard	150,00
022	Dépenses imprévues	5 810,00
023	Virement à la section d'investissement	8 442.32

b)

RECETTES		
RECETTES DE L'EXERCICE		82 313,62
002	Excédent de fonctionnement reporté	42 541.14
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	39 772.48

2 - Investissement :

		Vote
	DEPENSES TOTALES	13 864,40
001	Déficit antérieur reporté	2 565.08
20	Immobilisations incorporelles	600.00
21	Immobilisations corporelles	10 699.32
		Vote
	RECETTES TOTALES	13 864,40
021	Virement de la section d'exploitation	8 442.32
10	Dotations fonds divers et réserves	2 565.08
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2857.00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **décide** d'adopter ces propositions.

2-11 COMPTE ADMINISTRATIF 2011 – DOMAINE DU LAVOIR

Après avis favorable de la commission des finances du 27 mars 2012, Monsieur Le Maire présente le compte administratif du domaine du Lavoir pour 2011 en rappelant les opérations déjà réalisées depuis le début de l'opération soit :

- En 2008 des travaux pour 354.02 € et pas de stock comptabilisé
- En 2009 des travaux pour 334 353.62 € et des ventes pour 154 773 € un déficit a fin 2009 de 179 934.64 €
- En 2010 aucune opération réelle, seule une évaluation de stock en opération d'ordre pour 353 444 € en dépenses d'investissement et en recettes de fonctionnement.
- En 2011 des travaux en fonctionnement pour 18 826.91 et une évaluation de stock en opération d'ordre pour 198 761.55 € est constatée ce qui donne un compte administratif au 31/12/2011 comme suit :

1 - FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	Crédits ouverts	Crédits employés
TOTAL	310 203.14 €	18 826.91 €

REPORT RESULTAT 2010 179 934.64

RECETTES	Crédits ouverts	Crédits employés
TOTAL	310 203.14 €	198 761.55

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT : 0 €

2 - INVESTISSEMENT :

DEPENSES	Prévisions	Réalisations	A reporter
TOTAL	310 203.14 €	198 761.55 €	0,00

RECETTES	Prévisions	Réalisations	A reporter
TOTAL	310 203.14 €	0	0,00

DEFICIT D'INVESTISSEMENT : 198 761.55 €

RESULTAT 2011 : - 198 761.55 €

Après en avoir délibéré (Monsieur le Maire ayant quitté la salle), le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **donne acte** à Monsieur le Maire de la présentation ainsi résumée du compte administratif du budget annexe du domaine du Lavoir pour l'exercice 2011,
- **décide** d'adopter ces propositions.

2-12 BUDGET PRIMITIF 2012 – DOMAINE DU LAVOIR

Après avis de la commission des finances du 27 mars 2012, Monsieur le Maire propose le budget primitif du domaine du Lavoir.

Il reste à réaliser en travaux de voirie 110 000 € et le solde des travaux réglés en 2008/2009/2011 – les ventes déjà réalisés = -198 761.55 soit une valeur du stock au 1^{er} janvier 2011 = 308 761.55 €.

- 1 –Fonctionnement :

DEPENSES		Vote
DEPENSES DE L'EXERCICE		308 761.55 €
011	Charges à caractère générale	110 000.00 €
002	Résultat reporté	198 761.55 €

b)

RECETTES		Vote
RECETTES DE L'EXERCICE		308 761.55 €
71355	Stocks de terrains aménagés	308 761.55 €

2 – Investissement :

DEPENSES		Vote
DEPENSES DE L'EXERCICE		308 761.55 €
3555	Terrains aménagés	308 761.55 €

- b)

RECETTES		
RECETTES DE L'EXERCICE		308 761.55 €
16	Emprunts et dettes assimilées	308 761.55 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide d'adopter** ces propositions.

2-13 CONVENTION OGEC

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 21 octobre 2005 et le contrat d'association qui a été conclu par l'Etat avec l'école privée Sainte Jeanne d'Arc/Saint Gildas en date du 21 décembre 2005.

L'article 12 de ce contrat stipule que la négociation avec l'association concernée doit se faire à parité de calcul, sur la base des dépenses de fonctionnement des classes maternelles et primaires publiques.

Monsieur le Maire propose le versement de 55 173.60 € dont 31 730.64 € au titre des dépenses de fonctionnement pour les primaires et maternelles et 23442.96 € au titre de la prise en charge de l'aide maternelle. Il est, conséquemment, fait lecture de la convention à passer avec l'OGEC pour 2012.

Monsieur le Maire précise, notamment dans le contrat d'association et la convention, que la prise en charge de la rémunération de l'aide maternelle continue de se faire en 2012, sur production de justificatifs par l'association.

Sur proposition de la commission des finances qui s'est réunie le 27 mars 2012,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **accorde** une subvention à l'OGEC d'un montant de 55 173.60 € répartie de la manière suivante :
 - dépenses de fonctionnement (primaire et maternelle) 31 730.64 €
 - prise en charge salaires aide maternelle (à justifier) 23 442 .96 €
- **dit** que cette dépense sera inscrite au budget communal ;
- **autorise le Maire** à signer la convention avec l'OGEC et les pièces afférentes

2-14 DEMANDE DE SUBVENTION – CONSEIL GENERAL – AIDE A LA CONSTITUTION DES COLLECTIONS DES MEDIATHEQUES

Sur proposition de Madame GALOUP, Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'allouer à la médiathèque « J'aime lire » en 2012 un crédit pour l'aide à la constitution des collections des médiathèques de 2.50 euros par habitant soit un montant total de 4 775 euros TTC

Monsieur le Maire sollicite l'approbation du conseil pour le mandater auprès du Conseil Général aux fins d'obtention d'une subvention qui pourrait être de 50 % d'une dépense subventionnable plafonnée à 3 000 € soit 1 500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Alloue** un montant de 2,50 € par habitant à la médiathèque « J'aime lire » pour l'acquisition de livres et de revues soit 4 775 € TTC
- **donne mandat** au Maire pour solliciter toute subvention aux taux les plus élevés,
- **autorise le Maire à signer** tous documents relatifs à ce dossier

2-15 DEMANDE DE SUBVENTION – CONSEIL GENERAL – VALORISATION DES ARCHIVES COMMUNALES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que des recherches historiques sont menées par Jeannine LE BIHAN, Docteur en Histoire, depuis septembre 2010.

Il explique au conseil municipal qu'il serait intéressant de proposer des outils de communication afin de vulgariser les thématiques mises en valeur par ces recherches, à savoir :

- Les sites religieux de la commune
- Les sites naturels
- Les activités économiques
- Les maisons

Pour ce faire, Monsieur le Maire propose que plusieurs outils de valorisation du patrimoine soient réalisés :

- 1- une collection sous forme de dépliants sur les thèmes évoqués ci-dessus
- 2- La mise en place de panneaux d'interprétation devant certains monuments, qui pourraient être intégrés dans un circuit historique du bourg de Pénestin
- 3- La publication d'un livre d'une cinquantaine de pages sur l'histoire de la commune.

Le budget prévisionnel de ce projet est le suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Réalisation de dépliants - Format à déterminer	3 000,00 €	Participation communale	9 000,00 €
20 Panneaux d'interprétation - Format 60 x 100	3 000,00 €	participation du conseil général (25 %)	3 000,00 €
Publication d'un ouvrage de 50 pages - 500 exemplaires - format 21x29.7	6 000,00 €		
TOTAL	12 000,00 €	TOTAL	12 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le projet de valorisation du patrimoine de la commune dont le montant s'élève à 12 000 €.
- **Inscrit** cette dépense au budget communal
- **Donne** mandat à Monsieur le Maire pour solliciter toute subvention relative à cette opération.
- **Autorise le Maire à signer** tous documents relatifs à ce dossier

2-16 BUDGET DES ANIMATIONS

Suite aux modifications des dispositifs du conseil général du Morbihan, Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget prévisionnel de l'édition 2012 des « Printanières », « Mémoires » et Mouclades d'Automne ».

- Il s'établit de la façon suivante :

Dépenses	Recettes
23 572 €	1500 € (Conseil général)
-	22072 € (Participation communale)

- **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **Approuve** le budget de l'édition 2012 des « Printanières », « Mémoires » et « Mouclades d'Automne »
- **Mandate** Monsieur le Maire pour engager toutes les demandes de subventions aux taux les plus élevés permettant le financement de cette opération.
- **Décide** d'inscrire ces dépenses au budget communal
- **Dit** que les budgets des autres animations seront portés à l'ordre du jour du prochain conseil municipal
- **Charge** le Maire de procéder à l'établissement et à la signature des pièces afférentes

2-17 CONVENTION SNSM

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil municipal pour le maintien du partenariat entre la Commune et la SNSM pour la surveillance des plages lors de la prochaine saison estivale.

Il présente la convention qui prévoit notamment la participation de la commune au titre de la formation des sauveteurs.

Le montant de cette convention, pour l'emploi de 6 sauveteurs s'élève à 1 794 €.

Il propose au conseil municipal d'adopter cette convention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le renouvellement du partenariat entre la Commune et la SNSM pour la surveillance des plages lors de la saison estivale 2012 dont le montant s'élève à 1 794 euros,
- **Inscrit** cette dépense au budget communal
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention et les autres pièces afférentes à ce dossier

3- TRAVAUX

3-1 REHABILITATION DE LA SALLE DES FETES – ATTRIBUTION DU MARCHÉ

3-1-1 MARCHÉ - REMPLACEMENT DES OUVERTURES ET REVÊTEMENT DE SOL

Sur proposition de Monsieur Bauchet, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les travaux de réhabilitation thermique qui doivent être conduits sur l'ensemble salle des fêtes, foyer et cantine scolaire.

Dans ce cadre, la commune a lancé une consultation pour le remplacement des ouvertures existantes et du revêtement de sol par voie de presse dans les éditions du ouest France 44 et 56 du 17 février 2012.

Après ouverture des plis et analyse des offres, Monsieur le Maire propose d'attribuer le marché de remplacement des ouvertures et revêtement de sol à l'entreprise MOREAU pour un montant de 84 728,17 euros HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à attribuer le marché de remplacement des ouvertures et revêtement de sol à la société MOREAU, pour un montant de 84 728,17 euros HT,
- **Inscrit** cette dépense au budget communal,
- **Charge** Monsieur le Maire de signer les pièces afférentes.

3-1 REHABILITATION DE LA SALLE DES FETES – ATTRIBUTION DU MARCHÉ

3-1-2 MARCHÉ – RENOVATION DU SYSTEME DE CHAUFFAGE

Sur proposition de Monsieur Bauchet, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le même cadre que les travaux de réhabilitation thermique qui doivent être conduits sur l'ensemble salle des fêtes, foyer et cantine scolaire, une consultation a été lancée pour la rénovation du système de chauffage.

Cette consultation a été effectuée par voie de presse dans les éditions du ouest France 44 et 56 du 17 février 2012.

Après ouverture des plis et analyse des offres, Monsieur le Maire propose d'attribuer le marché de rénovation du système de chauffage de la salle des fêtes à l'entreprise CESBRON pour un montant de 87 782,10 euros HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à attribuer le marché de rénovation du système de chauffage à la société CESBRON, pour un montant de 87 782,10 euros HT,
- **Inscrit** cette dépense au budget communal,
- **Charge** Monsieur le Maire de signer les pièces afférentes

3-2 ZONE ARTISANALE DU CLOSO – AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX

Sur proposition de Monsieur LIZEUL, Monsieur le Maire informe l'assemblée que le lot 3 « réseaux d'eau potable et de génie civil téléphonique » des travaux de viabilisation de la ZA du Closo a subi des modifications liées à des sujétions techniques imprévues.

Ces modifications ont entraîné une moins value de 2 130,13 € HT par rapport au marché initial d'un montant de 31 998,50 € HT tel qu'indiqué dans la proposition d'avenant jointe.

Le montant du marché est donc porté à 29 868,38 € HT, soit une minoration de 2 130,13 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'avenant au marché « réseaux d'eau potable et de génie civil téléphonique » des travaux de viabilisation de la ZA du Closo qui se solde par une minoration de 2 130,13 € HT du marché.
- **Charge** le Maire ou son représentant de procéder à l'établissement et à la signature des pièces afférentes.

3-3 MODERNISATION DE LA STATION HYDROCARBURE DU PORT DE TREHIGUIER – ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MISE EN CONFORMITE DE LA STATION D'AVITAILLEMENT

Monsieur le Maire rappelle les délibérations 4-2 du 14 décembre 2009 et 4-3 du 7 juin 2010 relatives à la maîtrise d'œuvre pour la modernisation de la station hydrocarbures du port de Tréhiguier.

Suite à la parution dans la presse avec date de publication dans l'écho de la Presqu'île du 3 février 2012, Ouest France du Morbihan et de la Loire Atlantique du 31 janvier 2012

Après ouverture des plis et analyse des offres et avis de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le vendredi 30 mars 2012 pour l'analyse des offres :

Monsieur le Maire propose d'attribuer le marché de mise en conformité de la station d'avitaillement du Port de Tréhiguier à l'entreprise CASTRES pour un montant de 157 318.24 € HT soit 188 152.61 € TTC.

Il propose aussi à l'assemblée que cette entreprise s'occupe de la mise en place de zébra sur la zone de dépotage pour un montant de 320 € HT soit 382.72 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à attribuer le marché de mise en conformité de la station d'avitaillement du Port de Tréhiguier à l'entreprise CASTRES pour un montant de 157 318.24 € HT soit 188 152.61 € TTC.
- **Autorise** Monsieur le Maire à confier la mise en place de zébra sur la zone de dépotage à l'entreprise CASTRES pour un montant de 320 € HT
- **Inscrit** cette dépense au budget du port
- **Dit** que cet investissement sera financé de la manière suivante :
100 000 € par l'emprunt
88 152.61 € TTC + 382.72 € TTC par de l'autofinancement
- **Mandate** Monsieur le Maire pour solliciter toute subvention relative à ce dossier
- **Charge** le Maire ou son représentant de procéder à l'établissement et à la signature des pièces afférentes.

3-4 MODERNISATION DE LA STATION HYDROCARBURE DU PORT DE TREHIGUIER – ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE ET DE COORDINATION SPS

Monsieur le Maire rappelle les délibérations 4-2 du 14 décembre 2009 et 4-3 du 7 juin 2010 relatives à la maîtrise d'œuvre pour la modernisation de la station hydrocarbures du port de Tréhiguier.

Suite à une consultation de trois entreprises par courrier en date du 25 janvier 2012,

Après ouverture des plis et analyse des offres et avis de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le vendredi 30 mars 2012 :

Monsieur le Maire propose d'attribuer le marché de mission contrôle technique à l'entreprise DEKRA pour un montant de 2 820 € HT soit 3 372,72 € TTC.

Monsieur le Maire propose d'attribuer le marché de coordination SPS à l'entreprise DEKRA pour un montant de 1 185.60 € HT soit 1 417.98 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à attribuer le marché de mission contrôle technique à l'entreprise DEKRA pour un montant de 2 820 € HT soit 3 372.72 € TTC.
- **Autorise** Monsieur le Maire à attribuer le marché de coordination SPS à l'entreprise DEKRA pour un montant de 1 185.60 € HT soit 1 417.98 € TTC.
- **Inscrit** ces dépenses au budget du port
- **Charge** Monsieur le Maire de signer les pièces afférentes.

3-5 SDEM – CONVENTION DE FINANCEMENT ET DE REALISATION – RENOVATION DES RESEAUX D'ECLAIRAGE

Sur proposition de Michel BAUCHET, Monsieur le Maire présente la convention pour la réalisation et le financement de la rénovation des réseaux d'éclairage avec le syndicat départemental d'énergies du Morbihan.

Cette convention définit les modalités de réalisation et de financement de l'opération d'éclairage public suivante : « Rénovation des réseaux d'éclairage – Carrefour du Logo – Zone ZY – 2 lampadaires sur poteaux existants - référence de l'opération : 56155C2011050.

- Le financement de l'opération est le suivant :

Montant prévisionnel TTC de l'opération	A	5142.80 €
Montant plafonné HT de l'opération	B	4 300 €
Participation TTC du SDEM fixée forfaitairement à 30 % du montant plafonné	C = 30 % de B	1 290 €
Participation TTC du demandeur	A-C	3 852.80 €

Vu l'accord du bureau municipal d'urbanisme,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le montant des travaux d'un montant de 3 010 € HT soit 3 852.80 € TTC
- **Charge** Monsieur le Maire ou son représentant de procéder à l'établissement et à la signature des pièces afférentes.
- **Décide** d'inscrire cette dépense au budget communal

4- AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME

4-1 PRESENTATION DU SCHEMA DIRECTEUR DES EAUX-PLUVIALES

Sur proposition de M. Lebas, M. le Maire informe l'assemblée que l'étude visant à réaliser un schéma directeur des eaux-pluviales est terminée.

Il précise que trois niveaux de contraintes ont été pris en compte pour la gestion des eaux pluviales :

- Les contraintes liées à la réglementation : il s'agit de respecter les dispositions du SDAGE Loire-Bretagne, du SAGE Vilaine (comme l'amélioration de la qualité des eaux de surface la préservation et la restauration des écosystèmes littoraux), de la directive cadre européenne liées à la qualité chimique et écologique des eaux ainsi que les préconisations de la Police de l'eau (ne pas augmenter les débits à l'aval des zones d'urbanisation future et limiter les pollutions en aval des zones d'activités)
- Les contraintes liées au milieu récepteur : nécessité de préserver ou renforcer la qualité des eaux littorales et des zones humides.
- La capacité des infrastructures existantes : les simulations réalisées à partir d'une pluie décennale ont montré des dysfonctionnements du réseau dans certains secteurs. Ces dysfonctionnements ont été classés selon leur importance en 3 catégories (dysfonctionnements majeurs, moyen ou faible).

Monsieur le Maire explique la façon dont s'est déroulée l'étude :

- Réalisation d'un Schéma Directeur d'assainissement pluvial sous la forme d'un état des lieux des réseaux existants. Ce travail réalisé à partir d'un recensement des réseaux sur le terrain et de simulations mathématiques a permis de repérer les dysfonctionnements (cf carte « résultat de la simulation »),
- Définition d'un programme de travaux avec hiérarchisation des travaux à réaliser. Sur certains secteurs, plusieurs scénarii ont été proposés. La commune devra faire des choix (ex du réseau de La Mine d'Or et carte « localisation des aménagements »),
- Elaboration d'un zonage d'assainissement des eaux pluviales qui permet à la commune de définir un cadre réglementaire à la gestion des eaux pluviales. Ce zonage définit un coefficient d'imperméabilisation maximum pour chaque zone du PLU.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le schéma directeur des eaux-pluviales présenté,
- **Charge** le Maire de le transmettre aux services concernés et de l'annexer au PLU.

4-2 LOTISSEMENT TREHIGUIER – « LE CLOS DE LA PAYANNE » - RETROCESSION DE LA VOIRIE PAR BSH A LA COMMUNE

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que BRETAGNE SUD HABITAT envisage de céder à titre gratuit à la Commune la voirie et les stationnements de la Résidence LE CLOS DE LA PAYANNE, ainsi que le long de la rue du Port : le talus bordant le lot n°1 et une emprise foncière destinée à l'implantation d'un transformateur. Les références cadastrales de ces parcelles mentionnées sur le plan d'arpentage ci-annexé sont les suivantes :

YA 300 pour la voirie

YA 296 pour l'emprise du transformateur

YA 297 pour le talus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la cession gratuite de BSH à la Commune de la voirie et des stationnements, ainsi que du talus et de l'emprise d'un transformateur. » (Parcelles cadastrées YA 300 – YA 296 et YA 297 sur le plan ci-annexé)
- **Dit** que cette voirie sera insérée dans le plan de classement de la voirie communale

4-3 PREEMPTION DE LA PARCELLE CADASTREE YN 442

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil municipal en date du 10 juillet 2006, instaurant le droit de préemption urbain.

Par ailleurs, il présente la déclaration d'intention d'aliéner reçue le 30 décembre 2011, adressée par Maître Didier LECLERC, notaire à Rochefort en Terre, en vue de la cession d'une propriété au lieu dit Le Bocermin, cadastrée section YN n°442 d'une superficie totale de 587 m² appartenant à Monsieur ROLLARD Roger.

Monsieur le Maire rappelle également au conseil municipal l'estimation du Service des domaines faite pour les terrains en zone 1Auer, de 60 euros/m².

Considérant que l'acquisition de cette parcelle par la commune peut permettre d'offrir aux travailleurs saisonniers de la commune une solution d'hébergement accessible en termes de prix.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'acquisition de cette parcelle au prix de 60 euros/m², soit 35 220 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'acquisition de la parcelle cadastrée YN 442 pour un montant de 35 220 euros,
- **Inscrit** la dépense au budget communal,
- **Charge** Monsieur le Maire de signer les pièces afférentes.

4-4 MISSION - REGLEMENT DE VOIRIE

Sur proposition de Monsieur LEBAS, Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il conviendrait de mettre en place un règlement de voirie afin de définir précisément les points suivants :

- Les principes généraux applicables au domaine public communal
- Les droits et obligations de la commune
- Les droits et obligations du riverain
- L'occupation du domaine public par des tiers
- La gestion, police et conservation du domaine public routier
- La coordination des travaux
- Les conditions techniques d'exécution des ouvrages sous le sol du Domaine public

Pour ce faire, il propose de confier cette mission à Monsieur GUILLERME, Maître d'œuvre en travaux publics.

Le coût de cette mission serait de 300 € TTC

Il propose à l'assemblée d'approuver la réalisation de ce règlement et le devis correspondant

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la mise en place d'un règlement de voirie sur la commune de Pénestin
- **Approuve** le devis de Monsieur GUILLERME d'un montant de 300 € TTC
- **Inscrit** cette dépense au budget communal
- **Charge** le Maire de signer les pièces afférentes

5- INFORMATIONS MUNICIPALES

5-1 Profils de baignade

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'en application des dispositions de la directive Eau de Baignade (2006/7/CE), un profil de baignade doit être réalisé sur chaque site de baignade déclaré.

Ainsi, pour la commune cela représente dix sites de baignade, 9 pour des profils de type 1 et un profil de baignade de type 2 au Palandrin.

Les profils de type 1 ont été réalisés par les services de Cap Atlantique et seront envoyés à l'ARS pour validation.

Chaque profil fait un bilan de sources potentielles de pollution et des mesures à mettre en œuvre pour les prévenir.

Une fiche de synthèse de chaque profil sera affichée, pour la saison estivale, sur chaque site pour l'information des usagers.

5-2 Panneaux d'interprétation au Branzais

Monsieur le Maire informe l'assemblée que deux panneaux d'interprétation sur les oiseaux, réalisés par CAP ATLANTIQUE, vont être mis en place au Branzais

5-3 Printanières

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les Printanières sur la thématique des « Oiseaux et des arbres » auront lieu les 14 et 15 avril 2012 à l'ancienne salle des fêtes et au foyer.

5-4 Inspection cadastrale

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le géomètre du cadastre se rendra à Pénestin au cours des mois d'avril et mai 2012 afin de procéder aux opérations annuelles de la tournée de conservation cadastrale.

5-5 Intercommunalité

Echos du conseil communautaire du 29 mars 2012

5-5-1 Dotation de solidarité communautaire

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le conseil communautaire a alloué une dotation de solidarité communautaire de 44 156 € à la commune de Pénestin

5-5-2 Taux d'enlèvement des ordures ménagères

Monsieur le Maire dit au conseil municipal que le taux d'enlèvement des ordures ménagères pour 2012 a été fixé à 8.47 € en 2012 contre 8.49 € en 2011.

5-5-3 Lancement d'une phase d'information, consultation et concertation des redevables potentiels à la redevance spéciale

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'avant la mise en place de la redevance spéciale une phase de dialogue et d'écoute va se tenir d'avril à septembre 2012. Une synthèse des avis et remarques permettra d'éclairer la décision du conseil communautaire à la fin de l'année 2012.

5-6 Etude sur la Mine d'or

Le BRGM (Bureau de Recherche Géologiques et Minières) a été mandaté par la DDTM56 pour réaliser une étude multirisque naturel sur la commune de Pénestin. La convention entre le BRGM – et la DDTM56 a été signée en fin d'année 2011.

5-7 Blog

- Monsieur le Maire fait lecture à l'assemblée de 3 articles parus les 5 et 27 mars et 1^{er} avril 2012 sur le blog « Penestinlittoral »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30